

Salaire: En plus, ils se foutent de nous!

Augmentation PDG 2008

18%

Augmentation salaires 2009

0,6%

BONNE ANNEE ! M'sieur, Dame!

Séance de négo...comme si vous y étiez

Il est 14 h et quelques minutes, ce vendredi 9 janvier 2009, lorsque le directeur des relations sociales accompagné du directeur des ressources humaines Steria France arrivent dans la salle de conférence où doit se dérouler la séance de négociations essentiellement consacrée aux augmentations de salaire pour 2009.

Ils semblent hésitants, un peu gênés: Pour comprendre un petit retour arrière s'impose.

La première réunion a eu lieu le 6 octobre 2008 surtout pour cadrer la négo et indiquer les demandes. L'intersyndicale et donc la CGT font partie de leur demande : Pas de perte de pouvoir d'achat et donc rattrapage depuis 2001 sur la base de la hausse des prix fixé par l'Insee pour tous les salariés. Le chiffrage de la mesure demandée est de l'ordre de 1,8 à 1,9% d'augmentation.

Déjà, les mêmes représentants de la dirlo commencent à tousser... La CGT dit qu'elle ne demande pourtant pas la même hausse de salaire que celle donnée au « camarade pédégué ».

La réunion suivante, le 28 octobre, les délégations syndicales ont la surprise de voir arrivé le seul DRH France. Tout penaud celui-ci explique avoir travaillé sur le sujet avec François Mazon et que, c'est ballot, mais celui-ci vient de se faire lourder et qu'il doit tout reprendre avec le « camarade pédégué » en attendant qu'un nouveau DG s'y colle. Donc, circulez, y'a rien à négocier! On vous appellera!

En plein Comité Central d'Entreprise, le 2 novembre, le « camarade pédégué » s'en prend au délégué syndical central de la CGT, lui reprochant de casser l'ambiance jusque là sereine, parce que celui-ci ose parler d'argent et évoque le risque d'explosion sociale si Steria se contentait de demi-mesure. Et oui, le « camarade pédégué » avait déjà annoncé la couleur, preuve qu'il s'intéresse au sujet de l'augmentation des autres et pas seulement de la sienne. Surtout pour réclamer une modération...en

acceptant, royal, d'octroyer une augmentation aux plus bas salaire.

Ensuite rien ne se passe: « Négociations salariales? Non, non, elles ne sont pas stoppées. On réfléchit... »?

Cela nous ramène à ce 9 janvier, 14heures et quelques minutes. Le directeur des relations sociales commence une introduction mais bien vite il lance la patate chaude à son voisin qui regarde désespérément la porte pour voir si des fois le nouveau DG n'arriverait pas. Alors il se lance...

Et je bafouille, et je tourne autour du pot: « La direction vous a écouté. Vous entendez comme nous à la radio, vous voyez comme nous la télé: C'EST LA CRISE! »

L'espace d'un instant, la délégation CGT croit halluciner et voir Jean-Pierre Pernaut sur TF1 annoncer la crise.

Et de continuer, avec cette fois le renfort annoncé du nouveau DG:

« Nos concurrents ont annoncé un gel des salaires. Nous nous allons faire un effort » et d'annoncer le détail des mesures:

1. Augmentation du salaire minimum à Steria de 60€ bruts (1570 € en RP et 1470€ en Régions)
2. Mesure d'augmentation comprise entre 0,1% et 2% des salariés ayant un RGOA (rémunération Globale à Objectif Atteint : prime fin d'année ou prime variable inclus) de 28 000 € maximum ce qui fait 2240 € brut mensuel sur 12,5 mois.
3. Augmentation du ticket resto de 20 centimes et augmentation du forfait nuitées de 25 euros pour les salariés en grand déplacement.

Ces mesures cumulées représentent 0,6% de la masse salariale. La direction précisant que sont comprises dans leur mesure les relèvements des minimum Syntec...e

Et d'argumenter sur le fait que des menaces sur l'emploi pèseraient et que eux, jurés, promis, se battront pour maintenir l'emploi et respecteront les règles RH.

Alors là ce sont les délégations syndicales qui toussent.

La CGT rappelle ce qui s'est passé fin 2001 et 2002 où la direction annonce un gel de salaire et qu'elle privilégiera l'emploi.

Résultat: Plus de 200 salariés licenciés pour faute, imaginaire.

Fin de la réunion, avec comme un léger sentiment d'écoeurement

17 ème Chambre Correctionnelle
de Nanterre

Le 8 décembre 2008



Délit d'Entrave

au Comité d'Etablissement
de la Région Parisienne

STERIA S.A. CONDAMNÉ

- Amende de 10 000€
- Versement de 1000 € à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes, partie civile
- Versement de 1000 € au Comité d'Etablissement de la Région Parisienne, partie civile

Les faits

- En juin 2006, la direction a mis en place une prestation de travail posté pour un client, T-ONLINE. Cette prestation incluait du travail de nuit.
- En conséquence, Steria devait préalablement consulter les organisations syndicales, le CHSCT et le Comité d'Etablissement de la Région Parisienne, afin d'obtenir l'autorisation de l'Inspection du Travail.
- La direction n'a pas tenu compte des avertissements de la CGT et a voulu passer en force cachant aux représentants du personnel que la prestation avait déjà démarré.
- En septembre 2006, constatant les faits les élus de l'intersyndicale au Comité d'Entreprise ont décidé de défendre ses prérogatives en portant l'affaire en justice.
- La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes décide de se porter partie civile considérant que non seulement il y avait atteinte au droit du Comité d'Entreprise mais également et surtout qu'il y avait atteinte à la santé des salariés.

Le jugement de la 17ème chambre correctionnelle est donc une sanction méritée de l'attitude de la direction qui a toujours cherché à rogner les droits des salariés quelques soient les conséquences sur la santé.

Ce jugement sonne comme un avertissement sérieux envers la direction générale et la hiérarchie intermédiaire qui réfléchiront à deux fois avant de porter atteinte aux droits élémentaires des salariés.



FEDERATION NATIONALE DES PERSONNELS
DES SOCIETES D'ETUDES, DE CONSEIL ET DE PREVENTION
263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX - Tel 01 48 18 84 34 - Fax 01 48 18 84 86
e-mail : fsetud@cgt.fr <http://www.soc-etudes.cgt.fr>

Tous ensemble, faisons du 29 janvier 2009 une journée nationale de grève et de manifestation pour que des mesures urgentes soient prises en faveur de l'emploi et des rémunérations.

La Fédération appelle l'ensemble des salariés à faire grève le 29 janvier 2009 et à participer à toutes les manifestations pour :

- maintenir tous les emplois,
- lutter contre la précarité et la déréglementation économique et sociale,
- exiger une augmentation générale des salaires, des pensions, des indemnités chômage et des minima sociaux.
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale.

En effet, les salariés ne sont pas responsables de la crise, pourtant chaque jour sont annoncés des restructurations, des suppressions d'emplois, du chômage technique ou la remise en cause des droits, alors même que 400 milliards d'euros ont été trouvés pour les banques et les entreprises.

Dans nos secteurs cela se traduit concrètement, par des licenciements individuels et par la multiplication des intercontrats... qui donnent déjà lieu à du chômage technique et à des réflexions sur la mise en place de PSE. Des luttes se développent partout afin de faire face aux stratégies patronales « réductions des coûts » par tous les moyens.

Dans ce contexte le développement de l'offshore et de « l'industrialisation » vont devenir des facteurs de compétitivité qui menaceront qualitativement et quantitativement encore un peu plus l'emploi et les salaires.

Cette journée de mobilisation doit être un moment fort de la construction d'un rapport de force dont l'objectif est la satisfaction des aspirations et des besoins des salariés en cette période de crise sociale, économique et financière.

**Le 29 janvier 2009
Manifestation
Bastille - République - Saint Augustin
A 14 heures**